

*Charles* **Hodge**

# ROMAINS

*Volume 2*

---

**LES CLASSIQUES**



230 rue Lupien,  
Trois-Rivières (Québec)  
Canada G8T 6W4

# COMMENTAIRE SUR L'ÉPÎTRE AUX ROMAINS <sup>1</sup>.

## CHAPITRE

## 6

### SOMMAIRE.

Si l'évangile nous révèle le seul moyen efficace de justification, seul aussi il peut nous procurer la sanctification véritable. Ce chapitre et le suivant sont consacrés à développer cette vérité. Le sixième est moitié d'argumentation, moitié d'exhortation. Dans les versets 1-11, l'apôtre montre combien est peu fondée cette objection, que la doctrine de la justification tend à favoriser le péché. Dans les versets 12-23, il exhorte les chrétiens à vivre d'une manière conforme à la nature et au but de l'évangile ; et il présente diverses considérations pour les porter à obéir à cette exhortation.

### CHAPITRE 6.1-11.

#### ANALYSE.

L'objection la plus ordinaire, la plus spécieuse, et pourtant la moins fondée qu'on fasse contre la doctrine de la justification par la foi, c'est qu'elle conduit l'homme à vivre

---

<sup>1</sup> Voyez à la fin du volume le texte des onze chapitres dont il renferme le commentaire (Trad.)

## *Commentaire sur l'Épître aux Romains*

dans le péché pour que la grâce abonde. Cette objection provient d'ignorance à l'égard de la doctrine en question, comme à l'égard de la nature de la justification et des moyens par lesquels elle s'opère. Elle est si évidemment fautive aux yeux du croyant éclairé, que Paul la combat plutôt en se récriant sur son absurdité, que par des arguments logiques. L'idée principale de cette section, c'est que la mort de Christ procure non seulement la justification, mais encore la sanctification ; que non seulement elle délivre de la mort, mais qu'elle donne la vie. Dès lors il implique contradiction que ceux qui sont en Christ puissent vivre dans le péché, puisque la foi nous fait participer, non seulement aux mérites de Christ pour obtenir le pardon, mais à son Esprit qui est la source de la vie spirituelle. Ces deux résultats de la mort de Christ ne peuvent se séparer. Au verset 1 l'apôtre énonce l'objection. Au verset 2 il déclare qu'elle implique contradiction. Dans les versets 3, 4, il prouve la justesse de l'assertion contenue au verset 2, savoir que mourir avec Christ c'est mourir au péché. Dans les versets 5-7 il développe cette idée, et montre que telle est la nature de notre union avec Christ, que si nous avons part à sa mort, nous aurons nécessairement part à sa vie. Si nous mourons avec lui, lui vit en nous. Tel étant le cas, comme la mort de Christ a eu lieu une fois et ne se renouvelle plus, et comme sa vie est une vie consacrée à Dieu pour toujours, ainsi notre mort au péché est sans retour, et notre vie, une vie consacrée à Dieu, v. 8-11.

### **COMMENTAIRE.**

1. *Que dirons-nous donc ? Demeurerons-nous dans le péché afin que la grâce abonde ? – Que dirons-nous donc ? Quelle conclusion faut-il tirer de la doctrine de la justification gratuite des pécheurs, de leur justification sans les œuvres, par la foi à la justice de Christ ?*

## Chapitre 6

*Afin que la grâce abonde, c'est-à-dire afin qu'elle se déploie avec plus d'éclat. La forme de l'objection est évidemment empruntée à la fin du chapitre précédent. Paul y avait dit que la grâce de l'évangile est proportionnellement plus éclatante et plus abondante que les maux qu'elle fait cesser. Ce n'est pas une conséquence légitime du fait que Dieu a fait sortir tant de bien de la chute et du péché des hommes, que les hommes puissent demeurer dans le péché. On ne peut pas conclure non plus du fait qu'il justifie les pécheurs en vertu du mérite de Christ au lieu du leur propre (ce qui est le moyen par lequel la grâce abonde), on ne saurait en conclure qu'il peuvent pécher sans contrainte.*

**2. *Qu'ainsi n'advienne ! Nous qui sommes morts au péché, comment y vivrions-nous encore ? – Qu'ainsi n'advienne,*** tournure ordinaire de Paul pour exprimer qu'une pensée lui est odieuse ; voyez 3.4 , com. *Comment nous, qui sommes morts au péché, y vivrions-nous encore ?* Comment le même homme pourrait-il être mort et vivant, au même égard, en même temps ? Il y a contradiction et absurdité à supposer que ceux qui sont morts au péché puissent vivre encore dans le péché. Nous avons ici deux points à considérer. Le premier est le sens dans lequel il est dit que les chrétiens sont morts au péché ; le second est la preuve (v. 3,4) que tel est en effet le cas pour tous les vrais croyants. Les mots que nous traduisons *morts au péché* peuvent signifier, ou bien, *morts à l'égard du péché*, ou bien, *morts à cause du péché*. La première explication est la plus simple et la plus naturelle. *Être mort à quelque chose* est une locution qui revient si fréquemment, soit dans l'Écriture soit chez les écrivains profanes, qu'il ne faut pas s'écarter ici de sa valeur ordinaire. Voyez Ga 2.19 ; 6.14 ; 1 Pi 2.24, et surtout Ro 7.3-6. Dans ce dernier passage, les expressions, *libre à l'égard de la loi, vous êtes morts à la loi, nous avons été délivrés de la loi,*



### *Commentaire sur l'Épître aux Romains*

*étant morts à la loi*, ces expressions sont toutes employées dans le même sens général, à savoir être délivré de la puissance, de l'influence ou de la domination de la loi. Aussi peut-on retourner ces expressions, et dire également, « nous sommes morts à la loi », ou bien, « la loi est morte à notre égard ». Et en effet, l'apôtre emploie ces deux dernières expressions l'une pour l'autre. Être mort au péché, c'est donc être délivré de son empire. Et si nous demandons comment cet affranchissement a été opéré, nous apprenons qu'il a lieu en vertu de notre union avec Christ. Il a lieu parce que Christ est mort pour nous, et que sa mort, en même temps qu'elle équivaut à notre propre mort comme satisfaction offerte à la justice divine ; procure la destruction de la puissance du péché. La mort au péché est donc comprise dans ce que l'Écriture appelle mourir avec Christ. Comparez 2 Co 5.14.

**3.** *Ne savez-vous pas que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous ayons été baptisés en sa mort ?* Dans ce verset et le suivant, l'apôtre confirme l'assertion comprise dans le verset 2, que tout croyant est mort au péché. Il demande aux lecteurs s'ils ne savaient pas que telle était la conséquence nécessaire de l'union avec Christ. Ceux qui lui sont unis lui sont unis dans sa mort : ils sont morts quand il est mort, et ressuscités quand il est ressuscité. Sa mort leur assure la sanctification aussi bien que le pardon ; elle a rendu certaines leur mort au péché et leur vie pour Dieu. Tel étant l'effet de la mort de Christ et de la foi qui fait avoir part à ses mérites, il n'est pas étonnant que Paul considère l'objection dont il s'agit comme souverainement déraisonnable. Cette objection représente le seul moyen efficace de sanctification comme tendant à encourager le péché. Comme le moyen par lequel s'opère l'union avec Christ est la foi, et que le moyen de professer cette foi, de sceller notre union avec Christ est le baptême, Paul emploie cette

## Chapitre 6

expression, *être baptisé en Christ*, comme équivalente à celle-ci, *être uni à Christ*.

Nous avons été *baptisés en Jésus-Christ*. Dans cette locution, *être baptisé en quelqu'un*, la préposition de l'original qui est rendue par *en*, conserve sa valeur ordinaire, et indique le but ou le résultat en vue duquel on fait quelque chose. Être baptisé en Jésus-Christ, ou en Moïse, ou en Paul, c'est donc être baptisé dans le but d'être uni à Christ, à Moïse ou à Paul, pour le suivre, accepter sa doctrine, et vivre dans l'attente des bénédictions qu'il promet ; voyez Mt 28.19 ; 1 Co 10.2 ; 1.13. De même, dans la locution, *être baptisé en sa mort*, la préposition exprime le but et le résultat. « Nous avons été baptisés afin que nous mourussions avec lui », c'est-à-dire afin que nous fussions unis à lui dans sa mort, et participants des avantages de cette mort. C'est ainsi que le « baptême en repentance », Mt 3.11, c'est le baptême conféré dans le but de la repentance ; que le « baptême en rémission des péchés », Mc 1.4, c'est le baptême qui a lieu dans le but d'obtenir la rémission des péchés ; que, « nous avons été baptisés en un seul corps », 1 Co 12.13, veut dire nous avons été baptisés afin que nous devinssions un seul corps. Voici donc quel est le sens du verset: « Tous ceux qui ont été baptisés en Jésus-Christ sont entrés avec lui dans une étroite union, en sorte qu'ils lui sont rendus conformes dans sa mort, et qu'ils participent aux bienfaits en vue desquels il est mort ». Il y a ici beaucoup d'analogie avec ce que dit l'apôtre Ga 3.27, « vous tous qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtu Christ », c'est-à-dire, vous êtes entrés avec lui dans une étroite union. L'expression *être baptisé en Christ*, dans le style de Paul, ne désigne pas la simple profession extérieure de la religion de l'évangile, mais l'acte du cœur par lequel on accepte cette religion, acte dont la soumission au rite du baptême était l'expression publique et ordonnée. Le sens est donc

## Commentaire sur l'Épître aux Romains

que ceux qui ont embrassé sincèrement Jésus-Christ sont par là unis à lui dans sa mort. Christ est mort afin de détruire les œuvres du diable, 1 Jean 3.8 ; afin de sauver les siens de leurs péchés, et de les purifier pour lui être un peuple qui lui appartienne en propre, et qui soit zélé pour les bonnes œuvres, Tit 2.14. Comme sa mort n'est pas sans efficace, tout chrétien éprouve dans son cœur et manifeste dans sa vie la vertu purifiante de cette mort.

4. *Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême en la mort, afin que comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous aussi nous marchions en nouveauté de vie.* Telles étant la nature et l'efficace de l'union avec Christ, si nous lui sommes unis nous sommes morts avec lui et avec lui ressuscités. L'efficace de cette union se manifestera nécessairement en ce que nous serons morts au péché, et vivants pour Dieu.

Les mots *en la mort* doivent être liés étroitement au mot *baptême* ; c'est par un *baptême en la mort* (conféré en vue de la mort) que nous sommes unis à Christ, comme l'établit le verset précédent. Il est dit que nous sommes *ensevelis avec Christ* ; c'est-à-dire que nous lui sommes unis d'une manière efficace dans sa mort. Il ne paraît pas nécessaire de voir ici une allusion au mode du baptême, dont le rite ancien serait comparé à l'ensevelissement. On ne peut supposer une semblable allusion dans le verset suivant, où il est dit que nous sommes *faits une même plante* avec lui. Dans tout ce passage, comme dans Ga 3.27, le baptême est pris pour l'acceptation de Christ, acte dont cette cérémonie était la profession officielle. La comparaison n'est pas entre notre baptême d'un côté, l'ensevelissement et la résurrection de Christ de l'autre ; mais entre notre mort au péché et notre résurrection à la sainteté d'un côté, la mort et la résurrection du rédempteur de l'autre. Paul ayant représenté au verset 2, l'idée de la

## Chapitre 6

délivrance des croyants à l'égard du péché, par la locution figurée, « mort au péché », poursuit la figure jusqu'au bout, et dit qu'en recevant Christ nous avons été unis à lui de telle manière, que nous mourons comme il est mort pour ressusciter comme il est ressuscité. Comme il est mort pour le péché (pour le détruire), nous mourons aussi ; et comme il est ressuscité pour la nouveauté de vie, nous ressuscitons aussi.

Il est dit que Christ a été ressuscité *par la gloire* du Père. Quelques-uns expliquent les mots de l'original comme s'il y avait l'accusatif au lieu du génitif : *à cause de* la gloire du Père. Mais cette version n'est pas conforme à l'usage des mots. Ou bien ces mots reviennent à dire, *le Père glorieux*, voyez 1.23,25 ; ou bien le mot gloire est ici pour *puissance*, comme dans les Septante, És 12.2 ; 45.24. Comp. Col 1.11 <sup>1</sup>.

*Nous aussi nous marchions en nouveauté de vie.* Ces paroles expriment le but en vue duquel nous recevons Christ ou nous avons été baptisés en lui ; c'est afin que nous montrions en nous cette vie nouvelle que nous recevons de lui, et qui est analogue à la sienne, en tant qu'elle est sans fin et consacrée à Dieu ; voyez versets 9,10, où l'idée est développée plus amplement.

**5.** *Car si nous sommes devenus une même plante avec lui par la ressemblance de sa mort, nous le serons aussi par la ressemblance de sa résurrection.* Le verset précédent ayant déclaré que le but de notre union avec Christ est la nouveauté de la vie, celui-ci établit la relation nécessaire qui existe entre le moyen et le but, en montrant que nous ne pouvons pas être unis à Christ dans sa mort, sans lui être unis aussi dans sa résurrection.

---

<sup>1</sup> « *Par la gloire du Père.* C'est-à-dire la vertu excellente, par laquelle il s'est montré vraiment plein de gloire, et a comme mi en vue la magnificence de sa gloire. » – CALVIN.

## Commentaire sur l'Épître aux Romains

Si nous sommes devenus *une même plante avec lui*. Le terme de l'original signifie proprement *né avec* ; aussi s'emploie-t-il souvent dans le sens *d'inné* ; ainsi dans cette expression, la *droiture innée* (Josèphe Ant. I.6.3.). Dans un sens secondaire il signifie *parent, de la même nature, semblable*. Il veut dire aussi *qui croît avec*, et par métaphore, *uni d'une manière intime* <sup>1</sup>. C'est probablement ce dernier sens qu'il faut donner ici à ce mot <sup>2</sup>.

*Par la ressemblance de sa mort*, c'est-à-dire par une mort semblable à la sienne. Nous mourons comme il est mort. Cela résulte du fait de notre union intime avec lui. En vertu de cette union, il est dit, au verset 6, que nous sommes crucifiés avec lui ; et du verset 8, que nous sommes morts avec lui. Étant tellement unis à Christ que nous mourons *avec* lui (c'est-à-dire que nous avons part aux avantages de sa mort), nous mourons par conséquent *comme* lui. Ainsi s'explique le mot *ressemblance*, qui exprime une comparaison entre notre mort au péché et la mort de Christ. Mais si nous éprouvons

---

<sup>1</sup> « *Si nous sommes entés*, etc. Ce terme d'enter ne signifie pas seulement conformité d'exemple, mais emporte une conjonction secrète par laquelle nous sommes tellement unis à lui, que nous donnons vie par son Esprit, il fait passer et comme découler sa vertu en nous. Comme donc le greffe a une condition commune de vie et de mort avec l'arbre auquel il est enté : ainsi il faut que nous soyons participants aussi bien tant de la vie de Christ que de sa mort. » – CALVIN.

<sup>2</sup> Les mots *sumphutoi gégonamén tô omoiômati tou thanatou autou* peuvent se construire de deux manières différentes. On peut rattacher *sumphutoi* à *autô* ou *Khristô* sous entendu, en considérant *omoiômati* comme un datif d'instrument ou explicatif. Le sens serait alors : « Si nous sommes unis à Christ par (ou *quant à*) la ressemblance de sa mort. » C'est l'interprétation ordinaire, celle qu'adoptent Luther, Calvin, Erasme, etc. L'autre explication consiste à joindre *sumphutoi* à *omoiômati* : « Si nous avons été unis à la ressemblance de sa mort ». Cette locution, qui serait très insolite, exprimerait pourtant la même idée : « Si nous sommes morts comme il est mort ».

## Chapitre 6

cette mort *semblable*, ou spirituelle, c'est uniquement à cause de notre union avec Christ, en vertu de laquelle sa mort, aux yeux de Dieu, est équivalente à la nôtre <sup>1</sup>.

*Nous le serons aussi par la ressemblance de sa résurrection.* Le futur, *nous serons*, n'exprime pas simplement l'obligation morale, mais aussi et surtout la certitude du résultat. « Si nous sommes unis à Christ dans sa mort, nous le serons aussi dans sa résurrection. C'est-à-dire, nous éprouverons une résurrection semblable à la sienne, savoir l'entrée dans une vie nouvelle, glorieuse et éternelle ». Il s'agit ici principalement d'une résurrection spirituelle, comme ce qui précède et ce qui suit le montrent clairement. Néanmoins, il ne faut pas exclure entièrement l'idée de la résurrection du corps. Paul, au chap. 8.11, présente la résurrection du corps comme étant une conséquence nécessaire de notre union avec Christ, ou de ce que l'Esprit de vie habite en nous. Le sens est probablement, que, si nous sommes de vrais chrétiens, baptisés en la mort de Christ, unis et rendus conformes à lui sous ce rapport, le résultat en sera nécessairement que la mort de Christ se manifestera en nous par une vie sainte et consacrée à Dieu ici-bas, par une vie de glorieuse immortalité, et par la résurrection du corps ci-après. Tout cela est compris dans la *vie* qui est la conséquence de notre union avec Christ.

**6.** *Sachant ceci, que notre vieil homme a été crucifié avec lui afin que le corps du péché fût détruit, pour que nous ne fussions plus esclaves du péché.* Ce verset peut être ou un simple développement ou une confirmation du précédent. « Si nous sommes unis au Seigneur Jésus dans sa mort,

---

<sup>1</sup> L'apôtre n'a voulu toucher autre chose que cette efficacité de la mort de Christ, laquelle se montre en la destruction et mortification de notre chair : semblablement l'efficacité de sa résurrection, à renouveler en nous une meilleure nature de l'Esprit. » – CALVIN.

### *Commentaire sur l'Épître aux Romains*

nous le serons aussi dans sa vie ; car nous savons que nous avons été crucifiés avec lui dans ce but exprès, savoir afin que le corps du péché fût détruit ». Ainsi entendu, le passage ne serait guère qu'un développement du verset 5. Mais on peut aussi l'entendre ainsi : « Nous sommes assurés d'être rendus conformes à la vie de Christ, parce que nous savons que notre ancienne corruption a été détruite par sa mort, afin que nous n'en fussions plus les esclaves ». Alors ce verset assignerait la raison de l'assertion contenue dans la dernière incise du précédent.

Cette double interprétation résulte de ce que l'expression le *vieil homme*, peut désigner, ou notre corruption, ou notre moi, notre ancien moi. Dans le dernier cas, Paul dirait : « *Nous*, notre ancien moi, nous avons été crucifiés avec Christ » ; dans le premier : « Nos affections corrompues ont été détruites etc. » C'est dans ce sens d'affections corrompues que Paul emploie ordinairement cette locution ; Ép 4.22, « dépouillez le vieil homme qui se corrompt » ; Col 3.9, « ne mentez point l'un à l'autre, puisque vous avez dépouillé le vieil homme avec ses actions, et que vous avez revêtu le nouvel homme ». comp. Ro 7.22, où les affections sanctifiées sont appelées l'*homme intérieur* ; Ép 3.16 ; 4.24. Dans tous ces passages, le *vieil homme* est le vieil état du cœur, c'est-à-dire son état originel et irrégénéré. Néanmoins, comme l'Écriture appelle le changement moral du cœur une nouvelle naissance, et nouvelles créatures ceux qui ont subi ce changement, 2 Co 5.17 ; Ga 6.15, la locution dont il s'agit pourrait désigner l'homme considéré dans son état irrégénéré. Le *vieil homme* alors voudrait dire *nous-mêmes*, notre ancien moi : « Nous, comme pécheurs, nous avons été crucifiés avec Christ afin que le péché fût détruit ». Cette interprétation, bien que moins conforme à l'usage de l'Écriture, paraît s'accorder mieux avec le contexte. Il n'est pas probable que par

## Chapitre 6

l'emploi du mot *crucifier*, l'apôtre ait voulu faire allusion soit à la lenteur de ce genre de mort, soit à ce qu'il a de douloureux ; comme pour donner à entendre que la destruction du péché s'opérait par un progrès lent et douloureux. Cela est vrai sans doute, mais ne se trouve point exprimé ici. L'expression simple, « morts avec lui », est substituée au mot *crucifier* dans le verset 8 ; et dans Ga 2.20, « je suis crucifié avec Christ », nous ne trouvons point d'allusion pareille. Il est plus probable, selon l'observation de Calvin, que ce mot est employé pour faire entendre que c'est uniquement en vertu de notre participation à la mort de Christ que nous sommes délivrés de la puissance du péché.

*Afin que le corps du péché fût détruit.* Cette expression, *le corps du péché*, a été expliquée très diversement. Il est probable que ce n'est guère qu'une simple périphrase pour le péché même ; ce dernier étant représenté figurément comme ayant ou comme étant lui-même un corps, susceptible d'être mis à mort. Quelques-uns donnent ici à *corps* le sens de *chair*, ce qui est contraire à l'usage constant des écrivains sacrés. D'autres prennent *corps du péché* au sens de *corps pécheur*, ou plutôt, corps qui appartient au péché, dans lequel réside le péché. Si l'on entend seulement que le corps est le siège d'un grand nombre d'appétits corrompus, et qu'il conduit au péché, c'est une vérité évidente. Mais la plupart de ceux qui adoptent cette interprétation supposent que le corps est la source du péché, contrairement à la doctrine de l'Écriture sur ce sujet, qui place la source du péché dans le cœur. Suivant l'Écriture, c'est l'âme de l'homme qui est le siège du péché ; c'est dans l'âme, et non pas dans le corps, que doit s'opérer le changement qui nous délivre de la puissance du péché. Il s'en faut bien que la destruction de la puissance du corps constitue toute la justification. Les esprits malins qui n'ont point de corps, n'en sont pas pour cela moins dépravés. Voyez Mt 15.18,19 ; Ga 5.16,19 ; Ép 4.17,18 ; 1 Th 5.23.



## Commentaire sur l'Épître aux Romains

*Pour que nous ne fussions plus esclaves du péché.* Cette incise exprime à la fois le résultat et le but de la destruction de la puissance du péché. Voici donc à quoi revient l'argumentation de Paul dans ces deux versets : « Telle est la nature de notre union avec Christ, que si nous participons aux avantages de sa mort, et que nous soyons rendus conformes à lui à cet égard, nous serons certainement rendus conformes à sa vie, parce que par sa mort le pouvoir du péché est détruit ».

**7. Car celui qui est mort est délivré du péché.** Le sens de ce verset est douteux. On pourrait y voir le simple énoncé d'une vérité générale. « La mort met un terme à toute espèce d'activité dans ce monde. Celui qui meurt est entièrement séparé d'avec tous les objets qui étaient autrefois le but de son activité ; ces sujets ont perdu sur lui tout pouvoir, il n'y prend plus aucun intérêt. Être mort au péché, par conséquent c'est en être séparé entièrement et pour toujours ». Ou bien le sens pourrait-être celui-ci : « Ce que nous venons de dire est vrai, car celui qui est mort avec Christ est judiciairement affranchi du péché le pouvoir et l'autorité du péché sont détruits à son égard, aussi efficacement que la mort détruit l'autorité d'un mari sur sa femme (7.3,4), ou d'un maître sur son esclave (6.18) ». Il y aurait donc trois manières d'expliquer ce verset. **1.** Y voir le simple énoncé d'une vérité générale <sup>1</sup>. **2.** Suppléer les mots *au péché* : « Celui qui est mort au péché en est délivré ». **3.** Suppléer les mots *avec Christ* : « Celui qui est mort avec Christ est délivré du péché ». Cette dernière solution paraît préférable, à cause de la relation de ce verset avec les versets 6,8 : « Celui qui est mort (avec Christ) est délivré du péché, car si nous sommes morts avec Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec lui. »

---

<sup>1</sup> Dans ce cas il y aurait une comparaison implicite et sous-entendue avec la mort au péché. TRAD.

## Chapitre 6

*Est délivré du péché* ; il y a littéralement : *Est justifié du péché*. On allègue en faveur de la première version, Ecclésiastique 26.32 ; Ac 13.39 ; Ro 6.18 ; 1 Pi 4.1. Mais bien que cette version soit possible, il ne paraît pas y avoir de motif suffisant pour s'écarter du sens propre et ordinaire du terme de l'original. *Être justifié du péché* c'est être pardonné, être libéré par la justification de la culpabilité et de la peine du péché. Ce verset nous présente donc une considération très importante à l'appui de la vérité que l'apôtre a si souvent déclarée, savoir que le croyant ne peut pas vivre dans le péché. « Car celui qui est mort avec Christ est par là justifié et libéré du châtement du péché ; il est ainsi réconcilié avec Dieu ; et comme la réconciliation avec Dieu et sa communion sont les véritables sources de la sainteté, il est aussi délivré du péché ». Interprétation confirmée par le verset suivant, où notre mort avec Christ est représentée comme assurant notre vie avec lui. Voyez Ga 2.19,20 ; 6.14 ; Col 2.12,13 ; 3.3 ; 1 Pi. 4.1. Dans tous ces passages, la mort de Christ, et celle des croyants avec lui sont représentées, plus ou moins explicitement, comme étant cause qu'ils vivent pour Dieu.

**V. 8-11.** Ces versets contiennent l'application de la vérité enseignée dans ce qui précède. « Si nous sommes morts avec Christ, nous aurons part aussi à sa vie. Puisqu'il vit, nous vivrons aussi. Comme sa vie est permanente, elle assure une provision permanente de vie à tous les membres de son corps. La mort n'a plus aucun empire sur lui. Étant mort une fois pour le péché, il vit désormais à toujours pour Dieu et avec Dieu. Son peuple par conséquent doit être rendu conforme à lui ; il doit être mort au péché, et vivant pour Dieu ». Ce passage ne renferme pas simplement une comparaison entre la mort naturelle et la résurrection de Christ d'un côté, la mort et la résurrection spirituelles des croyants de

## Commentaire sur l'Épître aux Romains

l'autre ; mais il établit la relation qui existe entre la mort et la vie du rédempteur et la sanctification de son peuple.

**8.** *Or, si nous sommes morts avec Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec lui.* Si l'on admet la vérité établie dans les versets précédents, savoir que notre union avec Christ est telle que sa mort nous assure la délivrance à l'égard de la pénalité et de la puissance du péché, alors nous croyons que nous vivrons aussi avec lui. C'est-à-dire, nous sommes assurés que les conséquences de sa mort ne sont pas simplement négatives, qu'elles ne sont pas seulement une délivrance du mal moral et physique, mais aussi une participation à sa vie<sup>1</sup>. *Vivre avec Christ* comprend donc deux idées : être uni à lui, et lui être rendu conforme. Nous participons à sa vie, et conséquemment notre vie est conforme à la sienne. Semblablement, puisque nous mourons avec lui, nous mourons *comme* il est mort. De même encore, lorsqu'il est dit que nous régnerons *avec lui*, que nous serons glorifiés *avec lui*, les deux idées sont comprises dans l'expression ; voyez 8.17, et nombre de passages semblables. La vie dont il est ici parlé est cette « vie éternelle » qui est attribuée aux croyants déjà dans ce monde, Jean 3.36 ; 5.24 ; qui se manifeste ici-bas par le dévouement à Dieu, et ci-après par la pureté et la félicité du ciel. Ce terme comprend donc toutes les conséquences de la rédemption. Comme nous l'avons dit, l'apôtre n'établit pas ici un simple parallèle entre Christ et son peuple, mais il veut montrer qu'en conséquence de notre union avec lui, nous devons mourir *comme* il est mort, et vivre *comme* il vit. C'est-à-dire, que l'effet de sa mort est de détruire la puissance du péché ; et que le résultat de sa vie est de communiquer et de conserver la vie divine à tous ceux qui sont en relation avec

---

<sup>1</sup> Le futur *nous vivrons*, n'emporte pas que la vie dont il s'agit ne doive être notre partage que *ci-après* ; il est destiné à exprimer la certitude du résultat. Comparez le *serons* du v. 5.

## Chapitre 6

lui. Tel étant le cas, l'objection supposée au verset 1 paraît dénuée de toute espèce de fondement. Cette vie de Christ à laquelle nous sommes rendus conformes est décrite dans les versets suivants comme étant, premièrement permanente ; secondement, consacrée à Dieu.

**9.** *Sachant que Christ, étant ressuscité des morts, ne meurt plus ; la mort n'a plus d'empire sur lui.* La perpétuité de la mort de Christ est présentée, **1.** comme fondement de l'assurance de la perpétuité de la vie des croyants. Nous participerons à la vie de Christ, c'est-à-dire aux bienfaits spirituels et éternels de la rédemption, parce qu'il est toujours vivant pour intercéder pour nous, et pour nous fournir ces effusions de grâce dont nous avons besoin ; voyez 5.10 ; Jn 14.19 ; 1 Co 15.23 ; etc. La mort n'ayant plus d'empire sur lui, il n'y a pas lieu de craindre que les provisions de vie qu'il nous fournit nous soient jamais retirées. Ce verset contient donc le motif de la déclaration qui se trouve à la fin du verset 8, « nous vivrons par lui ». **2.** La perpétuité de la vie de Christ est un des points à l'égard desquels notre vie doit être rendue conforme à la sienne.

**10.** *Car en tant qu'il est mort<sup>1</sup>, il est mort une seule fois pour le péché ; mais en tant qu'il vit, il vit pour Dieu.* Ce verset est un développement et une explication du précédent. La vie de Christ est permanente, car sa mort pour le péché n'a eu lieu qu'une seule fois ; mais en tant qu'il vit, il vit à toujours dans la présence et pour la gloire de Dieu. Il est évident que Christ est mort *pour le péché* dans un sens différent de celui où il est dit que nous mourons *au péché*, bien que la tournure soit la même dans l'original. Il est probable que le datif<sup>2</sup> représente ici, comme souvent ailleurs, le but ; il est mort *en vue du péché*, c'est-à-dire pour l'expier et pour

---

<sup>1</sup> Dans l'original, *o gar apéthané, o gar est pour touto gar oti.*

<sup>2</sup> Tè amartia

## Commentaire sur l'Épître aux Romains

le détruire : voyez ce qui a été dit v. 2. Le passage alors serait parallèle de Ga 1.4, *il s'est donné pour nos péchés*. Aussi avons-nous traduit dans ce sens. Ce sacrifice, bien différent des oblations impuissantes de la loi, a une telle efficacité qu'il n'a pas besoin d'être renouvelé ; c'est pourquoi Christ, ayant une fois souffert la mort, est pour toujours affranchi de son empire, Hé 9.28 ; 1 Pi 3.18.

*Mais en tant qu'il vit, il vit pour Dieu.* La construction est antithétique, conformément au style de Paul, 5.10, com. ; ce qui explique la forme de l'expression, *il vit pour Dieu*, qui fait opposition à l'incise précédente, *il est mort pour le péché*. Christ vit à la gloire de Dieu et en communion avec lui. C'est le second point à l'égard duquel notre vie doit être rendue conforme à la sienne. Cette vie doit être non seulement permanente, c'est-à-dire sans rechute dans la mort spirituelle, mais de plus consacrée au service de Dieu et aux délices de sa communion.

**11.** *Semblablement, vous aussi faites votre compte que vous êtes morts au péché, mais vivants à Dieu en Jésus-Christ notre Seigneur*<sup>1</sup>. C'est-à-dire, considérez-vous comme étant morts avec Christ pour être délivrés de la coulpe du péché, 5,6,8, et aussi pour que son pouvoir fût détruit, 6,7. *Mais vivants à Dieu.* Que les croyants se considèrent comme participant non seulement à la mort de Christ, mais à sa vie aussi. Comme sa vie est permanente et consacrée à Dieu, la leur doit remplir les mêmes conditions.

*En Jésus-Christ notre Seigneur.* La version anglaise porte par Jésus Christ. C'est par Christ que nous mourons au péché et que nous vivons à Dieu. Ce n'est pas nous qui vivons, mais Christ qui vit en nous, Ga 2.19. Mais il vaut mieux

---

<sup>1</sup> Les manuscrits A. D. E. F. G., plusieurs anciennes versions et plusieurs Pères, n'ont pas le mot *einai* du milieu du verset, ni les mots *tô kurio emôn* de la fin.

## Chapitre 6

conserver la version littérale, *en Christ*, qui exprime que c'est en vertu de l'union avec Christ que nous mourons au péché et que nous vivons à Dieu <sup>1</sup>.

### DOCTRINES.

**1.** La vérité ne peut pas conduire à l'immoralité. Une doctrine qui encourage le péché est nécessairement fausse, v. 1,2.

**2.** La plus grande des contradictions et des absurdités, c'est de vivre dans le péché en se prétendant chrétien, v. 2.

**3.** L'antinomianisme n'est pas seulement une erreur, c'est un mensonge et une calomnie. Il déclare valide l'objection même que Paul traite de contradiction et d'absurdité, et qu'évidemment il considère comme funeste si elle était fondée, versets 2,3,4, etc.

**4.** Le baptême emporte la profession de la religion enseignée par celui au nom duquel nous sommes baptisés, et l'obligation d'obéir à ses lois, versets 3,4.

**5.** Le grand but du christianisme est la destruction du péché. Lors donc qu'on l'embrasse sincèrement, c'est nécessairement dans ce but là, v. 3.

**6.** La source de la sanctification du croyant est son union avec Christ, qui lui assure la réconciliation avec Dieu, et la participation aux influences du Saint-Esprit v. 4,6.

**7.** Le fait que Christ vit est un gage suffisant que son peuple vivra dans la sainteté ici-bas et ci-après dans la gloire, v. 3.

**8.** La seule évidence véritable que nous sommes participants des bienfaits de la mort de Christ, c'est que nous

---

<sup>1</sup> « J'ai mieux aimé retenir les propres mots de l'apôtre, *en Jésus-Christ*, que de traduire avec Erasme, *par Christ* : pour ce que l'autre manière de parler exprime mieux cet entement qui nous fait être un avec Christ. » – CALVIN.

## Commentaire sur l'Épître aux Romains

mourions au péché et que nous vivions pour Dieu ; v. 11, et la section entière.

9. L'évangile, qui enseigne le seul vrai moyen de justification, est aussi le seul système qui puisse procurer à l'homme la sanctification. C'est là non seulement la doctrine enseignée dans cette section, mais la vérité capitale de ce chapitre et du suivant.

### RÉFLEXIONS.

1. Comme la doctrine la plus saillante de ce passage est celle-ci, que la mort de Christ assure la destruction du péché en même temps qu'elle en assure le pardon ; la principale conséquence pratique est celle-ci, que vainement nous attendrions ce dernier bienfait, si nous ne travaillions de toutes nos forces à obtenir le premier, versets 2-11.

2. Pour un chrétien de profession vivre dans le péché, ce n'est pas seulement fournir la preuve positive qu'il n'est pas réellement chrétien, mais c'est travestir et calomnier l'évangile de la grâce de Dieu, c'est déshonorer la religion et perdre les âmes, versets 3-11.

3. Ce n'est pas la sanctification qui a pour but le pardon, mais le pardon qui a pour but la sanctification. C'est là le mystère de la morale évangélique, verset 4, etc.

4. Le seul moyen efficace de remporter la victoire sur le péché, c'est de vivre en communion avec Jésus-Christ ; de regarder sa mort comme assurant le pardon de nos péchés, nous rétablissant dans la faveur divine, et nous procurant les secours du Saint-Esprit. Celui-là seul qui regarde ainsi à Christ pour obtenir, non seulement le pardon mais la sainteté, réussit à triompher du péché ; le *légaliste* en demeure l'esclave, v. 6, 8.

5. C'est une consolation pour le croyant de savoir que s'il a la preuve qu'il est *actuellement* chrétien, il peut être

## *Chapitre 6*

assuré qu'il vivra toujours avec Christ. Aussi longtemps et aussi certainement que la tête vit, aussi longtemps et aussi certainement vivent tous les membres ; v. 8 ; etc.

6. Être en Christ est la source de la vie chrétienne ; être comme Christ est le résumé de son excellence morale ; être avec Christ est la plénitude de sa joie versets 2-11.

### **CHAPITRE 6.12-23.**

#### **ANALYSE.**

Après avoir montré, dans la section précédente, que l'union avec Christ assure non seulement le pardon, mais aussi la destruction du péché, Paul exhorte ses frères à vivre d'une manière conforme à la nature et au but de l'évangile, versets 12,13. Afin de les encourager dans leurs efforts pour résister à leur nature corrompue, il leur déclare que le péché n'aura point d'empire sur eux, parce qu'ils ne sont point sous la loi, mais sous la grâce, v. 14. C'est là encore un principe fondamental dans la doctrine de la sanctification évangélique. Ceux-là ne parviennent pas à la sainteté et ne peuvent y parvenir, qui étant encore sous la loi ne sont pas réconciliés avec Dieu. Il est nécessaire que nous jouissions de sa faveur pour que nous puissions éprouver pour lui les sentiments qui sanctifient. On n'est pas fondé à objecter contre cette doctrine, que nous pouvons pécher impunément puisque nous ne sommes pas sous la loi, v. 15. L'apôtre explique la véritable position du chrétien à l'égard de Dieu, en la rapprochant de la relation entre un serviteur et son maître. Les croyants, avant leur conversion, étaient serviteurs du péché ; depuis, ils sont serviteurs de la justice. Auparavant, ils étaient sous une influence qui assurait leur obéissance au mal ; actuellement, ils sont sous une influence qui assure leur obéissance au bien. La conséquence de leur ancien service était la mort ;



## Commentaire sur l'Épître aux Romains

celle de leur service actuel est la vie. La connaissance de ces conséquences tend à assurer la fidélité persévérante du chrétien à son nouveau maître, v. 16-23.

### COMMENTAIRE.

**12.** *Ne laissez donc point le péché régner dans votre corps mortel, pour lui obéir en ses convoitises.* « Puisque la nature et le but de l'évangile sont tels que nous venons de le montrer, ceux qui font profession d'avoir embrassé ce système, ou d'être unis à Christ, doivent montrer la réalité de cette union par la sainteté de leur vie ». *Régner*, c'est-à-dire exercer une autorité sans contrôle. Les chrétiens sont exhortés à ne pas reconnaître cette autorité du péché, à n'y pas céder. On a expliqué de diverses manières les mots, *votre corps mortel*. **1.** Ces mots pourraient être une simple périphrase pour dire *vous*, « que le péché ne règne point en vous ». C'est ainsi que dans le verset suivant, l'apôtre dit *vos membres* pour *vous-mêmes*. **2.** D'autres prennent le mot *mortel* au même sens figuré qui est attribué à l'adjectif *mort*, c'est-à-dire *corrompu*. Mais l'adjectif *mortel* n'a ce sens nulle part ailleurs. **3.** D'autres font *corps* équivalent de *chair*, terme qui désigne la *nature corrompue*. Mais cela encore est contraire à l'usage. Il est donc probable qu'il faut conserver aux mots leur sens propre et littéral. « Que le péché ne règne point dans votre corps, ou sur votre corps ». Cette injonction suppose que le corps est l'instrument du péché, ou que c'est principalement par les actions du corps que se manifestent l'existence et l'empire du péché qui habite en nous <sup>1</sup> ; et

---

<sup>1</sup> Cupiditates corporis sunt fames, peccatum ignis. – BENGEL. Voici ce que dit Calvin : « J'ai naguère averti que le mot de *corps* ne se prend pas pour la chair, la peau et les os, mais pour toute la masse de l'homme, si ainsi il faut parler. Ce qu'on peut certainement recueillir de ce présent

## Chapitre 6

spécialement que le péché consiste en grande partie à céder aux appétits du corps. Cette dernière idée est clairement exprimée dans l'incise suivante, *pour lui obéir* (au péché) *en ses convoitises* (celles du corps). Nous ne devons pas laisser le péché régner, c'est-à-dire nous ne devons pas lui obéir en cédant aux désirs du corps <sup>1</sup>.

**13.** *Et ne livrez point vos membres au péché comme instruments d'iniquité ; mais livrez-vous vous-mêmes à Dieu, comme étant devenus vivants de morts que vous étiez, et livrez vos membres à Dieu comme instruments de justice.* Le mot que nous traduisons *livrer à*, veut dire *donner une chose à quelqu'un pour son usage et pour être soumise à son autorité*, Mt 26.53. L'expression *vos membres* comprend les facultés de l'esprit aussi bien que les membres du corps ; comp. Col 3.5, « faites mourir vos membres qui sont sur la terre ». Cette expression est une périphrase pour le pronom *vous-mêmes*, qui lui est substitué dans l'incise suivante. Toutefois, il y a dans l'emploi de cette périphrase une évidente allusion au verset précédent et à l'expression, *vos corps*. C'est donc ici une exhortation à ne pas nous livrer au péché comme ses instruments pour faire le mal. Le mot rendu par *instruments* veut dire proprement *armes*, mais il se prend aussi dans un sens plus général.

*Mais livrez-vous vous mêmes à Dieu ; abandonnez-vous à lui pour le servir et vous laisser diriger par lui. Comme*

---

passage : pour ce que l'autre membre (de phrase) qu'il mettra incontinent, touchant les parties de ce corps, s'étend même à l'âme ».

<sup>1</sup> Il y a dans les manuscrits une grande divergence de leçons pour la fin du verset. Le texte reçu, que nous avons rendu dans notre version, est *eis to upakouein autè én tais épithumiais autou*. Griesbach supprime tout ce qui suit *upakouein*, ce qui laisse le sens incomplet. D'autres conservent *autè* en rejetant ce qui suit. D'autres rejettent seulement *autè én*, ce qui donne ce sens : « pour obéir à ses convoitises (celles du corps) ». C'est la leçon de Knapp et de Lachmann.

### *Commentaire sur l'Épître aux Romains*

*étant devenus vivants de morts que vous étiez.* Ce trait, qui décrit à la fois l'état et le caractère des croyants, est évidemment emprunté à la section précédente, où les chrétiens sont représentés comme étant morts avec Christ au péché, et vivant avec lui pour Dieu. L'apôtre les somme d'agir comme des êtres qui sont participants de la vie de Christ ; comme des êtres que Dieu a vivifiés et qu'il a fait asseoir ensemble dans les lieux célestes en Jésus-Christ, Ép 2.5,6. *Et livrez vos membres à Dieu comme instruments de justice.* Cette incise est une simple explication de la précédente. Il y a littéralement, *et vos membres comme instruments de justice à Dieu.* Au lieu de suppléer comme nous avons fait le verbe *livrer*, on pourrait considérer *tô théô*, à Dieu, comme un *dativus commodi* (datif d'avantage), et traduire ainsi le verset : « Livrez-vous à Dieu vous mêmes et vos membres, comme instruments de justice, pour le service de Dieu ». Le sens est le même.

**14.** *Car le péché n'aura point d'empire sur vous, parce que vous n'êtes point sous la loi, mais sous la grâce.* « Le péché n'aura point d'empire sur vous ». Quelques-uns voient ici dans le futur l'expression d'une obligation morale : « Le péché ne doit point avoir d'empire sur vous ». Mais ce n'est pas donner aux mots leur sens naturel ; et dans le cas présent, non seulement rien n'oblige à cette version, mais elle est repoussée par le contexte, car elle fait perdre aux mots qui suivent, « vous n'êtes point sous la loi, etc. », une grande partie de leur force. L'interprétation ordinaire fournit un sens bien préférable : « Vivez d'une vie consacrée à Dieu, soyez fidèles dans vos efforts à cet égard, car vous réussirez : le péché n'aura point d'empire sur vous ». Vient ensuite le fondement de cette assurance.

*Car vous n'êtes point sous la loi, mais sous la grâce.* Être sous la loi, c'est être sous son autorité, Ga 4.2,4 ; c'est

## Chapitre 6

aussi être sous son influence impérative, Ro 7.8,9. Les deux idées sont ici réunies. Nous ne sommes point sous l'autorité de la loi, et de plus nous n'avons point un esprit légal. Nous sommes affranchis et de son autorité objective, et de son influence subjective. Les considérations suivantes montrent que *la loi* ne désigne pas ici la loi ou la dispensation mosaïque. **1.** L'absence de l'article. Il y a littéralement, « vous n'êtes point sous *une* loi ». Paul aurait mis, sous *la* loi, s'il eût en vue spécialement la loi de Moïse. **2.** Le sens fourni par cette hypothèse ne va pas au contexte. Que nous soyons affranchis des institutions mosaïques, cela ne prouve pas que le péché n'aura point d'empire sur nous. **3.** L'opposition avec le mot *grâce*. *La grâce*, ici comme 5.2, veut dire état de faveur. *Être sous la grâce*, par conséquent, c'est être sous une dispensation de faveur, être dans un état de réconciliation avec Dieu. D'autre part, *être sous la loi*, c'est être dans un état légal, ou sous une dispensation légale. **4.** Cette interprétation ne s'accorde pas avec les enseignements et l'argumentation de l'apôtre dans tout le cours de l'épître. Ce n'est pas la loi de Moïse et les œuvres cérémonielles qu'il déclare insuffisantes, mais une loi quelconque et des œuvres quelconques. Toutefois, comme la forme particulière sous laquelle se manifestait l'esprit légal du temps de l'apôtre était d'insister sur l'observation de la loi mosaïque, les expressions qu'il emploie ont souvent un rapport spécial avec l'économie de l'Ancien Testament ; voyez Ga 4.9,10. La loi désigne la règle entière du devoir, dont les institutions mosaïques furent pendant longtemps une partie essentielle ; mais restreindre à cette partie le terme que nous avons ici, c'est méconnaître le but de l'argumentation de l'apôtre et la nature de la délivrance procurée par l'évangile ; car ce n'est pas des observances cérémonielles seulement qu'il nous délivre, mais de l'obligation morale à laquelle nous soumet la loi comme règle de justification.

## *Commentaire sur l'Épître aux Romains*

Ainsi les croyants ne sont point sous la loi, en tant qu'elle est la règle qui prescrit la condition de leur justification devant Dieu, et ils ne sont point non plus sous l'influence d'un esprit légal. Ils sont sous la grâce, en tant qu'ils sont sous une dispensation qui leur offre une justification gratuite ; et étant réconciliés avec Dieu, ils sont placés sous l'influence doucement impérative de son amour. Ce passage enseigne donc le grand principe de l'obéissance évangélique. La sainteté n'est pas le résultat de la loi, mais bien de la liberté dont Christ nous a rendus libres. Tant que nous sommes sous la loi, nous avons un esprit légal et servile ; et nos œuvres sont des œuvres de contrainte et de terreur. Quand nous sommes sous la grâce, nous avons un esprit filial et libre (8.15) ; nos œuvres sont spontanées et procèdent du cœur. Paul enseigne au long cette doctrine dans le chapitre suivant, et il y montre que cet affranchissement du joug de la loi, qui doit conduire à la licence suivant le moraliste légal, est essentiel à la sainteté.

**15.** *Quoi donc ? pécherons-nous parce que nous ne sommes point sous la loi, mais sous la grâce ? Qu'ainsi n'advienne !* Paul s'étudie constamment à éviter qu'on puisse donner à ses paroles une fausse interprétation, et à montrer que l'affranchissement à l'égard de la loi est tout autre chose qu'être affranchi de l'obligation morale. De là il repousse une seconde fois l'idée que la liberté de l'évangile puisse être une liberté de pécher. Comme il doit reprendre au commencement du chapitre suivant le principe du verset 14, pour l'expliquer et le confirmer par une argumentation en forme, il se contente ici de prouver le vice de l'objection ; et cela, en montrant qu'il est aussi impossible au chrétien de vivre dans le péché, qu'il l'est à l'esclave d'un homme d'obéir à un autre ; ou à quelqu'un de servir deux maîtres à la fois.

**16.** *Ne savez-vous pas, qu'à qui que ce soit que vous vous livriez comme esclaves pour obéir, vous êtes esclaves*

## Chapitre 6

*de celui à qui vous obéissez, soit du péché pour la mort, soit de l'obéissance pour la justice ?* « Ne savez-vous pas que ceux qui obéissent au péché sont ses esclaves ; qu'il les astreint violemment à une succession de services dégradants, jusqu'à ce qu'il ait opéré leur ruine ? tandis que ceux qui servent la sainteté sont contraints, mais par une douce violence, à la constance et à la fidélité, jusqu'à la consommation glorieuse de leur carrière ? » Comme un esclave ou un serviteur se trouve placé sous une influence qui assure son obéissance à son maître, de même aussi, dans les relations morales, l'homme qui sert le péché se trouve sous une influence qui assure la durée de son obéissance, et celui qui sert la sainteté est placé sous une influence qui assure la constance de son service. Tel étant le cas, il n'est pas possible que le chrétien, qui est le serviteur de la sainteté, se trouve engagé au service du péché. Le langage et la construction sont les mêmes à peu près qu'au verset 13. Nous livrer à quelqu'un comme son esclave, c'est nous abandonner à son autorité et à sa direction. Tous les hommes irrégénérés se donnent au péché sous une forme ou sous une autre. Ils sont par conséquent ses esclaves, restent fidèles à son service, et recueillent à la fin la récompense qu'il peut procurer. Les chrétiens, de leur côté, se donnent à la sainteté, lui demeurent fidèles, et reçoivent leur récompense. C'est ce qui est exprimé plus explicitement dans la dernière partie du verset.

*Soit du péché pour la mort* (pour obtenir la mort), *soit de l'obéissance pour la justice* (pour obtenir la justice). L'expression *esclaves de l'obéissance* est très insolite. D'après l'opposition que nous avons ici entre *le péché* et *l'obéissance*, ce dernier mot doit désigner *la sainteté* ou *la bonté* en général, bien qu'on ne le trouve pas ailleurs avec ce sens là précisément ; voyez 5.19. Semblablement, d'après l'antithèse entre *la mort* et *la justice*, l'une étant le résultat du péché, l'autre

## Commentaire sur l'Épître aux Romains

de l'obéissance, il est évident que la dernière doit s'entendre dans un sens métonymique pour les effets de la justice, savoir la faveur de Dieu, le bonheur, l'opposé de la mort. Si l'on supprime les mots *pour la mort*, qui manquent dans plusieurs manuscrits, le sens sera tout différent. Alors *l'obéissance pour la justice*, voudrait dire *l'obéissance juste*, ou l'obéissance qui tend à l'observation complète de la loi, comp. 1.24, « passions à l'impureté » pour « passions impures ». Les trois mots de la seconde incise, « obéissance pour la justice », répondraient au seul mot *péché* de la première. « Esclaves, soit du péché, soit de la juste obéissance ». Mais les autorités, tant externes qu'internes, sont pour la leçon ordinaire <sup>1</sup>.

17. *Mais grâces soient rendues à Dieu, de ce qu'ayant été autrefois esclaves du péché, vous avez obéi de cœur à la forme de doctrine qui vous a été donnée.* Le but de l'apôtre étant de montrer que les croyants ne peuvent pas vivre dans le péché, en tant qu'ils sont devenus serviteurs d'un autre maître, il applique plus directement à ses lecteurs immédiats la vérité générale du verset précédent ; il rend grâces à Dieu de ce qu'eux-mêmes, affranchis désormais de leur ancien esclavage, sont engagés à un maître dont le service est une liberté parfaite. La tournure de la première partie du verset est un peu singulière dans l'original, où il y a : « Grâces à Dieu de ce que vous étiez esclaves du péché, mais ; etc. » ; mais le sens est clair <sup>2</sup>.

*Vous avez obéi de cœur, etc.* La construction est douteuse dans l'original. On pourrait la résoudre ainsi : « Vous

---

<sup>1</sup> Les mots *eis thanaton* manquent dans D et E, la version syriaque et quelques Pères latins. Mill et Griesbach les suppriment, mais ils sont conservés par Knapp, Lachmann, et la plupart des éditeurs.

<sup>2</sup> *été, vous fûtes*, est pris dans un sens emphatique, et donne à entendre que cet état de choses n'avait plus lieu, comme *fuius Troes* ; voyez 1 Co 6.11.

## Chapitre 6

avez obéi à cette forme de doctrine à laquelle vous avez été donnés, c'est-à-dire assujettis <sup>1</sup> ». Quoique cette construction soit totalement différente de celle que suppose notre première version, le sens est au fond le même. L'idée générale est toujours : vous avez obéi aux enseignements que vous avez reçus.

*Forme de doctrine. Forme*, c'est-à-dire type, image, modèle, règle. Le mot a toutes ces significations. La dernière paraît convenir le mieux à ce passage. Les lecteurs avaient obéi à l'évangile comme règle de foi et de conduite. Si, même dans les circonstances ordinaires, un serviteur obéit à son maître, il n'est guère à craindre que les chrétiens, qui *de cœur* sont devenus obéissants à l'évangile, retombent jamais dans le service du péché.

**18.** *Ayant donc été affranchis du péché, vous êtes devenus esclaves de la justice.* Ayant été affranchis du joug d'un maître, vous êtes entrés au service d'un autre. C'est la même idée que dans le verset précédent. Il est absurde de supposer qu'un esclave récemment affranchi puisse retourner volontairement à son ancien esclavage : il est absurde aussi de supposer que le chrétien, délivré de l'esclavage du péché, puisse y retourner jamais ; car le service nouveau auquel il est entré, est, de fait, la liberté même au sens le plus élevé et le plus vrai. « Si le Fils vous affranchit, vous serez véritablement libres ». Jean 8.36.

---

<sup>1</sup> Il y a dans l'original *upèkousaté eis on parédothété tupon didakhès*. Ce qu'on peut résoudre ainsi, avec Fritzche et Wahl : *upèkousaté tupô didakhès eis on parédothété*. Le verbe *paradidonai* se construit avec *eis* et l'accusatif pour exprimer l'assujettissement ; *tupon* serait une attraction pour *tupô*. Mais comme *upakouô* se construit aussi avec *eis* et l'accusatif, on peut aussi résoudre la phrase de cette manière : *upèkousaté eis tupon didakhès on parédothété*, ce qui donne une construction bien connue d'après laquelle un verbe qui à l'actif veut le datif de la personne, se met au passif avec la personne pour sujet, comp. 3.2 ; Ga 2.7 ; Hé 11.2 ; voyez Winer, p. 213. C'est cette dernière solution qui est admise dans la version anglaise.



## Commentaire sur l'Épître aux Romains

19. *Je parle à la manière des hommes, à cause de l'infirmité de votre chair. Je parle à la manière des hommes.* Comme le terme de l'original peut signifier « je dis *quelque chose d'approprié à la force humaine*, de facile à supporter », voyez 1 Co 10.13, plusieurs entendent la pensée de l'apôtre dans ce sens : « Je ne demande rien d'extraordinaire ou qui soit difficile à accomplir ». Mais l'interprétation ordinaire est préférable comme allant mieux au contexte, et comme étant plus conforme au sens ordinaire des locutions de ce genre, que Paul emploie fréquemment. « Je dis ce qui est ordinaire parmi les hommes », c'est-à-dire j'emploie une comparaison prise dans les choses ordinaires de la vie. L'apôtre semble avoir senti que la comparaison était au-dessous de la dignité de son sujet. En conséquence, il explique pourquoi il l'avait employée. S'il avait emprunté un exemple aux relations ordinaires des hommes, c'est qu'il y avait été forcé par *l'infirmité de la chair* (c'est-à-dire *l'infirmité charnelle*) de ses lecteurs. Les deux idées de faiblesse et de corruption sont généralement réunies dans l'acception scripturaire du mot *chair*. L'apôtre veut donc faire entendre que c'est par suite d'un défaut d'intelligence spirituelle chez ses lecteurs, ou d'une faiblesse provenant de ce qu'ils étaient corrompus, qu'il était obligé d'avoir recours à de semblables rapprochements. Ce qu'il trouvait sans doute peu convenable, c'est le rapprochement entre la consécration du croyant à Dieu et un esclavage, tandis que c'est un service volontaire et délicieux. La comparaison, du reste, porte uniquement sur la constance et le dévouement à l'obéissance.

*Car, ainsi que vous aviez livré vos membres comme esclaves à l'impureté et à l'iniquité pour l'iniquité ; de même à présent livrez vos membres comme esclaves à la justice pour la sanctification.* Le mot *car* lie ce verset au dix-huitième ; la première partie du verset est une parenthèse. « Affranchis du

## Chapitre 6

péché, vous êtes devenus esclaves de la justice, *car* ainsi que vous aviez livré vos membres au péché, ainsi maintenant vous les avez livrés à la justice ». La seconde partie de la phrase est sous forme d'exhortation au lieu de la forme déclarative, que demanderait la construction régulière. Bien que le sens général soit facile, il y a quelque doute sur la pensée précise de l'apôtre. Les mots *pour l'iniquité* correspondent évidemment aux mots *pour la sanctification*. La préposition *pour* (*eis*) marque probablement le résultat. « Vous avez servi l'iniquité de manière à devenir iniques ; servez maintenant la justice de manière à devenir saints ». C'est l'explication la plus naturelle. Toutefois on pourrait, à la rigueur, entendre les locutions « iniquité en iniquité », « justice en sanctification », comme représentant l'idée d'intensité et de progrès. Voyez les notes sur 1.17, vers la fin.

**20.** *Car lorsque vous étiez esclaves du péché, vous étiez libres à l'égard de la justice.* On peut voir dans ce verset le simple énoncé du fait que lorsqu'ils servaient leur premier maître ils ne servaient pas le second ; ou bien on peut rapporter cette déclaration à l'état des sentiments de ceux auxquels s'adresse l'apôtre. « Lorsque vous étiez esclaves du péché, vous vous sentiez libres à la vérité de toutes les entraves de la justice ; vous jouissiez d'une sorte de liberté ; mais qu'elle est le fruit d'une liberté pareille » ? v. 21. D'après cette explication, la liberté à l'égard de la justice est considérée comme une sorte d'avantage que Paul montre au verset suivant n'avoir aucune valeur. Mais la première explication paraît la plus simple et la plus naturelle ; elle est aussi plus en d'accord avec le contexte, et avec l'emploi de la particule *car* au commencement du verset. Comme motif d'obéissance à l'exhortation du verset 19, Paul rappelle aux lecteurs qu'ils étaient autrefois esclaves d'un maître bien différent, dont le service est dépeint au verset suivant par sa nature et par ses résultats.

### Commentaire sur l'Épître aux Romains

21. Dans ce verset et le suivant, l'apôtre allègue le caractère différent et les résultats opposés des deux services, comme motif à persévérer dans le dévouement à Dieu. *Quel fruit aviez-vous donc alors des choses dont vous avez honte à présent ? car la fin de ces choses est la mort.* Ainsi traduite et ponctuée, la première partie du verset ne peut guère avoir d'autre sens que celui-ci : « Quel était le résultat de votre ancien service » ? question dont la réponse se trouverait dans la seconde partie du verset : « Le résultat d'une telle manière de vivre est la mort ». Il faut alors suppléer dans la première partie *ces choses*, ou *ces œuvres*, mots qui ne se trouvent pas dans l'original. Cette interprétation fournit un sens satisfaisant, et de plus est conforme à l'usage ordinaire de la locution, *avoir du fruit d'une chose*, pour dire en *tirer du profit*. Toutefois plusieurs interprètes, comme Luther, Koppe, Tholuck, Lachmann, terminent la question au mot *alors*, et font commencer la réponse à *dont*. « Quel fruit aviez-vous alors ? *un fruit* dont vous avez honte à présent, car, etc. » Cette version donne également un sens plausible. Une troisième explication consiste à faire la locution *avoir du fruit* synonyme de *porter du fruit*. « Quel était le caractère de votre ancien service ? quel fruit portiez-vous ? quelles œuvres faisiez-vous ? des œuvres dont vous avez honte à présent, car, etc. » Cette interprétation va bien au contexte, mais elle n'est pas conforme à la valeur ordinaire et naturelle de la locution, « avoir du fruit ». À tout prendre, la première interprétation est peut-être celle qu'il faut préférer.

*Car la fin de ces choses est la mort.* Le sens de cette incise dépend de ce qui précède. Si l'on adopte pour l'autre partie du verset la première des interprétations indiquées, *ces choses* désignent les œuvres dont le pécheur converti a honte présentement. *La fin* désigne le résultat, ce à quoi conduisent les choses dont il s'agit. *La mort*, ici comme au

## Chapitre 6

verset 23 et ailleurs, représente tous les maux qui sont la conséquence du péché.

**22.** *Mais à présent ayant été affranchis à l'égard du péché, et étant devenus les esclaves de Dieu, vous avez votre fruit en sanctification, et par fin la vie éternelle.* « Lorsque vous étiez esclaves du péché, vous étiez employés à un service dont le souvenir à présent vous fait rougir, et qui ne pouvait aboutir qu'à une misère sans espoir ; mais aujourd'hui affranchis de cet esclavage, et liés à Dieu par une douce chaîne, vous êtes enrichis de la sanctification ici-bas, et vous avez la perspective assurée de la vie éternelle ci-après ». *Affranchis à l'égard du péché*, c'est-à-dire délivrés de son esclavage ; voyez v. 20 la locution correspondante, *libres à l'égard de la justice*. – *Esclaves de Dieu*. Nous avons vu comment Paul justifie l'emploi de ce mot, qui à certains égards convient si peu à la relation du croyant avec Dieu. Son service n'est servile ni dans son motif ni dans son caractère. Mais il est fidèle et permanent, et c'est là-dessus seulement que porte la comparaison.

*Vous avez votre fruit en sanctification.* Par cette expression, *fruit en sanctification*, on peut entendre, ou bien un *fruit qui consiste dans la sanctification*, ou bien un *fruit qui tend à la sanctification*, qui la produit. Cette dernière explication est la plus naturelle <sup>1</sup>. Le résultat du service de Dieu est la sanctification ici-bas, et ci-après la vie éternelle. *Et pour fin la vie éternelle*. Non seulement ce service est infiniment relevé de sa nature, mais il aboutit infailliblement à la vie éternelle. La vie dans tous les sens dans lesquels Christ fait vivre son peuple.

---

<sup>1</sup> « Comme ci-devant il a proposé double fin de péché, autant en met il de justice. Péché apporte en cette vie les tourments de mauvaise conscience, et puis après la mort éternelle. Ainsi de justice nous en recueillons présentement un fruit, à savoir la sanctification : et pour l'avenir en espérons la vie éternelle ». – CALVIN.

## *Commentaire sur l'Épître aux Romains*

**23.** *Car le salaire du péché c'est la mort ; mais le don de Dieu c'est la vie éternelle, par Jésus-Christ notre Seigneur.* Ce verset présente le double motif de la double déclaration faite dans les deux précédents. Le péché mérite et gagne la mort. Il est tout aussi obligatoire en bonne justice, que la mort soit la conséquence du péché, qu'il l'est qu'un ouvrier reçoive son salaire. Le résultat de l'autre service, celui de la justice, est également assuré, mais en vertu d'une autre loi ; c'est que tel est le bon plaisir de Dieu. L'enfer est toujours mérité, le ciel jamais. La connexion entre le péché et la misère est celle qui existe entre le travail et le salaire ; la connexion entre l'obéissance à Dieu et la félicité éternelle est toute de grâce et de convenance. Nous sommes « des vases de miséricorde préparés pour la gloire ». La préparation est affaire de grâce aussi bien que la récompense. « Par Jésus-Christ notre Seigneur ». Ainsi Jésus-Christ et son évangile, bien loin d'être les ministres du péché, comme leurs adversaires l'affirmaient avec tant de confiance, procurent d'une manière efficace ce que la loi ne pouvait donner, une obéissance consistant dans la sanctification et aboutissant à la vie éternelle.

### **DOCTRINES.**

**1.** La doctrine capitale de cette section et de tout l'évangile, au sujet de la sanctification. c'est que la grâce, loin de tendre à favoriser le péché, est essentielle à la sainteté. Tant que nous sommes sous l'influence d'un esprit légal ou de propre justice, le mobile et le but de toutes nos bonnes œuvres sont mauvais ou défectueux, Le mobile est la crainte, ou quelque affliction purement naturelle ; le but est de mériter la récompense. Mais quand nous acceptons les offres de grâce de l'évangile, quand nous sentons que nos péchés sont

## *Chapitre 6*

gratuitement pardonnés le sentiments de l'amour divin répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit réveille toutes les affections saintes. Désormais le mobile de l'obéissance est l'amour, et son but est la gloire de Dieu, versets 14, et suivant.

**2.** Paul enseigne que non seulement c'est une obligation pour le chrétien de renoncer au service du péché, mais que de fait, du moment qu'il embrasse l'évangile, l'autorité et la puissance de son ancien maître sont détruites, et il subit celle de son maître nouveau. Telle est la nature même du changement que l'Évangile opère dans l'homme. L'accusation portée contre l'évangile de porter les hommes au péché est donc une absurdité, versets 15-18.

**3.** La religion est essentiellement active. Elle consiste à nous livrer nous-mêmes à Dieu avec tous nos moyens d'actions, et à les employer efficacement comme des instruments pour faire le bien. Rien ne saurait être plus éloigné d'une telle conduite, que de réduire la religion à une profession oisive, de la faire consister à dire, Seigneur, Seigneur ; versets 12 et suivants.

**4.** Il résulte à la fois de la nature des choses, et du décret divin, que le salaire du péché est la mort. Le péché rend impossible le commerce avec Dieu, qui est la source de la vie. Il consiste à nourrir des sentiments qui sont de leur nature incompatibles avec le bonheur ; il augmente incessamment en malignité et en puissance pour détruire la paix de l'âme. Indépendamment de ces tendances essentielles, la relation où il se trouve avec la justice de Dieu et la conscience, rend indissoluble l'union entre le péché et la misère. Le salut dans le péché n'est pas une supposition moins contradictoire que le bonheur dans la misère, versets 21,23.

**5.** La vie éternelle est le DON de Dieu. Elle n'est point, comme la mort éternelle, une conséquence naturelle de quelque chose qui soit en nous. Tel peut bien être le cas pour les

## *Commentaire sur l'Épître aux Romains*

saints anges, qui n'ont jamais perdu la faveur de Dieu. Mais la tendance de tout ce qui nous appartient est vers la mort ; il faut que cette tendance soit combattue et détruite par une action contraire ; il faut que cette excellence morale, qui constitue la vie et d'où la vie d'écoule, soit produite, conservée et fortifiée par la grâce constante, condescendante et patiente du Saint-Esprit. La vie ainsi produite par grâce et soutenue par grâce, est enfin couronnée par grâce de la gloire éternelle ; versets 22,23.

### **RÉFLEXIONS.**

1. Il nous faut cultiver le sentiment de la faveur divine comme moyen de sanctification. Il faut que nous cessions d'être esclaves avant que nous puissions devenir enfants. Il faut que nous soyons affranchis de l'empire de la crainte pour que nous puissions entrer sous celui de l'amour. L'esprit de propre justice n'est pas seulement incompatible avec la confiance en la justice de Christ à l'égard de la justification, il l'est tout autant avec la naissance et les progrès de la sanctification. Tout ce qui tend à détruire le sentiment de la faveur divine, est nécessairement ennemi de la sainteté. De là la nécessité de garder sa conscience pure de péché, et de conserver sans la laisser interrompre notre union avec Christ, comme notre sacrifice propitiatoire et notre avocat, v. 14, etc.

2. C'est une grande erreur de croire que l'abattement soit favorable à la piété. Le bonheur est un des éléments de la vie. L'espérance et la joie sont filles jumelles de la piété, et on ne peut les séparer de leur mère que par une violence qui a des suites funestes. Se réjouir n'est pas moins un devoir qu'un privilège pour le chrétien, v. 14, etc.

3. Les pécheurs sont des esclaves. Le péché règne sur eux, et tous leurs moyens d'action sont livrés à ce maître comme instruments d'iniquité. Il s'assure leur obéissance par

## *Chapitre 6*

une puissance invincible ; ses liens deviennent plus forts de jour en jour, et le salaire qu'il donne est la mort. La loi ne peut délivrer de cette tyrannie et de ce salaire ; toute notre espérance est en Jésus-Christ notre Seigneur, versets 12,13,16, etc.

**4.** Les chrétiens sont les serviteurs de Dieu. Dieu règne sur eux, et tous leurs moyens d'action lui sont consacrés. Lui aussi les rend nécessairement fidèles, et ses liens d'amour et de devoir deviennent plus forts de jour en jour. La récompense qu'il donne est la vie éternelle, versets 12,13,16, etc.

**5.** C'est par l'œuvre de Dieu, que ceux qui étaient naturellement esclaves du péché deviennent esclaves de la justice. À lui seul donc appartiennent la gloire et la reconnaissance, v. 17.

**6.** Lorsqu'un homme est esclave du péché, il se croit ordinairement libre ; et souvent c'est lorsqu'il est le plus dégradé qu'il montre le plus d'orgueil. Lorsqu'il est vraiment libre, alors il se sent lié à Dieu par une chaîne indissoluble ; et il est d'autant plus humble qu'il est plus élevé dans cette liberté, versets 20-22.

**7.** L'abaissement à ses propres yeux, et la honte au souvenir de sa vie passée, est le résultat nécessaire de l'idée que tout chrétien apprend à se faire de son devoir et de sa destination, lorsqu'il devient serviteur de Dieu ; v. 21.